



## Qu'est ce que le BILAN CARBONE®

Le Bilan Carbone® est une méthode de comptabilisation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Elle a pour but de parvenir à une bonne évaluation des émissions directes ou induites par votre activité ou votre territoire. Elle s'applique à toute activité : entreprises industrielles ou tertiaires, administrations, collectivités et même au territoire géré par les collectivités.

Cette méthode, compatible avec la norme ISO 14064, l'initiative GHG Protocol et les termes de la Directive "permis" n° 2003/87/CE relative au système d'échanges de quotas de CO<sub>2</sub>, a été développée par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Elle concrétise les engagements pris en matière de réduction des GES du protocole de Kyoto (1997) et des lois Grenelles (2008), engagements issus de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCUNCC, Sommet de Rio, 1992).

## Pourquoi le BILAN CARBONE® ?

Aujourd'hui la très grande majorité des ces émissions de GES (plus de 80%) sont dues à la consommation des énergies fossiles. La finalité est la mise en œuvre d'un plan de réduction de ces émissions.

Au cours de ce siècle l'homme va en effet être confronté à des défis climatiques majeurs : Une élévation globale de la température, des événements météorologiques plus marqués et/ou décalés dans le temps (tempêtes, cyclones, mousson, sécheresse, canicules, phénomènes tels El Niño et la Niña), une montée du niveau des eaux s'accompagnant d'une redéfinition conséquente des littoraux et des réfugiés climatiques de plus en plus nombreux (en 1994, on estimait à 37 % la proportion de la population mondiale qui vivait à moins de 60 km d'une côte), des problématiques socio-économiques s'aggravant en conséquence, comme une raréfaction de la disponibilité des ressources primaires essentielles (accès à l'eau et à l'alimentation).

Outre les enjeux climatiques il devient essentiel dans un **contexte de raréfaction des énergies fossiles et d'augmentation de leur coût d'en évaluer la dépendance, et donc la vulnérabilité**, pour une collectivité.

Cette évaluation est la première étape indispensable pour réaliser un diagnostic « effet de serre » de son activité ou de son territoire. En hiérarchisant les postes d'émissions en fonction de leur importance, il vous sera plus facile de prioriser les actions de réduction des émissions les plus efficaces.

Les résultats du Bilan Carbone® mettent en évidence les pistes de progrès. Ainsi, en hiérarchisant les postes d'émissions en fonction de leur importance il devient possible de prioriser les actions de réduction des émissions les plus efficaces et donc :

- ✓ De modifier certaines stratégies pour être progressivement moins émetteur en gaz à effet de serre, moins soumis aux aléas de sa facture énergétique et donc plus performante et compétitif.



- ✓ De pouvoir publier le montant des émissions, volontairement (rapport environnemental prenant part dans la communication d'une entreprise) ou dans le cadre d'obligations ou d'engagements particuliers (Carbon Disclosure Project...), et pouvoir ainsi se conformer aux obligations réglementaires en la matière. (Lois Grenelle).

De plus, en demandant à ses fournisseurs de faire leur propre Bilan Carbone® il conviendra de pouvoir dorénavant les sélectionner aussi en fonction de leurs performances en la matière.

**La méthode permet d'effectuer des simulations en fonction des perspectives économiques envisagées et de l'évolution des contraintes réglementaires** liées à l'engagement de la France dans la réduction des GES. Ainsi, l'entreprise pourra élaborer sa stratégie de développement en intégrant les résultats de l'étude qui débouchera sur une « communication en externe » lui permettant de se différencier de la concurrence en misant dès maintenant sur une stratégie concrète de Développement Durable.

La réalisation d'un Bilan Carbone® est donc l'outil majeur dans l'élaboration d'une politique de lutte contre les émissions de GES, et donc de lutte contre le réchauffement, mais aussi pour vérifier la pertinence de choix antérieurs dans une politique de développement durable.

Il est intéressant de mener dès maintenant un Bilan Carbone® à titre prospectif, afin de pouvoir réaliser immédiatement des économies d'énergie, une mise aux normes environnementales, qui est une valeur ajoutée à l'image de l'entreprise, et au final anticiper une **réglementation le rendant obligatoire dès 2011 par les lois Grenelle** (pour les entreprises de plus de 500 salariés, les administrations de plus de 250 personnes et les collectivités territoriales de plus de 50 000 personnes).

**Les objectifs du diagnostic Bilan Carbone® sont donc :**

- ✚ d'aboutir à une évaluation des émissions de GES générées par toutes les activités de l'entreprise, pour évaluer son impact en matière d'effet de serre ;
- ✚ de hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des activités et des sources ;
- ✚ d'apprécier la dépendance des activités de l'entreprise à la consommation des énergies fossiles, principales sources d'émissions, et d'en déduire sa fragilité dans un contexte de réduction des réserves d'hydrocarbures
- ✚ de proposer des pistes d'orientations stratégiques conçues pour nourrir un plan d'actions à court et moyen terme, pour réduire ces émissions, mais aussi diminuer la vulnérabilité économique de l'entreprise auditée.

**Cet engagement trouve ses motivations dans la nécessité d'assurer la pérennité de l'activité dans un contexte économique qui devra prendre en compte la raréfaction des énergies fossiles et l'augmentation de leur coût.**